

👉 Suite à plusieurs heures de combat, l'incendie a été stoppé après avoir parcouru environ 80 hectares... Nous ne le dirons jamais assez mais merci aux pompiers pour leur dévouement et leur aide précieuse !

120 hommes (dont 30 venus du Gard en renfort), 4 Canadairs, 1 hélicoptère bombardier d'eau et 1 Dash 8 ont été mobilisés afin de maîtriser les flammes.



👉 Nous souhaitons la bienvenue à Julia et Pierre-Louis !

Rendez-vous à la chèvrerie pour déguster les savoureux fromages qui en sont issus.

N'hésitez pas à téléphoner à Julia au 06.95.18.34.51 pour connaître les ouvertures du point de vente de la chèvrerie, ou pour passer vos commandes.

Les Fromages Loulia sont également disponibles sur les marchés de St Alban Auriolles le lundi, et de Lablachère le dimanche.



Dispositif « 1 collégien + 1 association = 60 euros »

Le bonus associations du Département, c'est une aide de 60€* pour chaque collégien ardéchois qui s'inscrit dans une association sportive ou culturelle d'Ardèche ! 🎵🏃

👉 <http://ardeche.fr/associations> (*aide majorée de 20€ pour les collégiens en situation de handicap)

Parce qu'elles sont essentielles pour l'animation, la vitalité du territoire et pour les habitants, dont les jeunes en particulier, et parce que la crise sanitaire les a largement impactées, le Département de l'Ardèche s'engage en faveur des associations.

Il s'agit d'un soutien exceptionnel en faveur du développement des pratiques culturelles et sportives des collégiens... ou comment aider à la fois les associations, les jeunes Ardéchois et leurs familles !

En pratique :

→ Une aide financière à destination des collégiens pour leur permettre de pratiquer une activité sportive et culturelle : cette aide, d'un montant de 60€, majorée à 80€ pour les élèves en situation de handicap

→ Le + du dispositif : une garantie financière pour tous les collégiens, ayant bénéficié ou non de l'aide départementale, en cas de suspension des activités de l'association du fait de la crise sanitaire.

La demande d'aide est à saisir en ligne avant le 31 octobre 2021.

🚨 Mise en garde contre les faux sites administratifs

La plupart des démarches administratives (demandes de permis de conduire, carte grise, extrait de casier judiciaire ou extrait d'acte de naissance...) sont gratuites, pourtant de nombreux sites les font payer de manière frauduleuse : 1 million de personnes abusées chaque année par des arnaques aux faux sites administratifs !



📄 Quelques conseils pour effectuer ses démarches en toute sécurité :

- 1 Si vous avez une démarche administrative à effectuer, une seule adresse : www.service-public.fr
 - 2 Vérifiez l'identité du site avant de donner vos coordonnées bancaires à un professionnel.
 - 3 Ne vous fiez pas toujours aux premiers résultats des moteurs de recherches, ni aux signes officiels type Marianne ou bleu-blanc-rouge.
- 👉 Si vous êtes victime, contactez la DDETSPP de votre département et/ou faites un signalement à l'adresse suivante : www.internet-signalement.gouv.fr

📌 Votre RDV histoire #13 : Révolution et municipalités.

En 1789, la révolution éclate à Paris, mais ne fera pas beaucoup de remous dans notre région, la Bastille est loin !

À la fin de l'année, pour mettre fin à l'anarchie ambiante, l'assemblée nationale va décréter l'organisation des premières élections municipales. Dans chaque commune sera constitué un « conseil général de la commune » qui comprendra des élus du corps municipal et des notables. Il s'agit d'un scrutin censitaire, pour y accéder, il faut être « citoyen actif » c'est-à-dire : être français, résider dans la commune depuis au moins un an, avoir plus de 25 ans et payer une contribution d'une valeur minimale équivalente à 3 jours de travail. Le maire quant à lui, pour être élu, doit payer un impôt au moins égal à 10 jours de travail. Son mandat dure 2 ans tandis que le conseil est renouvelable par moitié tous les ans.



Le premier maire de la commune sera donc Joseph-Paul Thoulouze élu en février 1790, sa signature apparaît dans les registres d'état civil à partir de « la 4ème sans culottide an II ». Rapidement, celui-ci se lance dans la politique, il participe aux activités de l'administration du district et collabore avec la municipalité de Joyeuse.

Mais tandis que les municipalités voisines organisent et participent à des événements contre-révolutionnaires, la communauté de Chandolas se fait remarquer par son absence totale à ceux-ci. Le 18 août 1790, tandis que les maires de la région, leurs conseillers et près de 20 000 gardes nationaux se réunissent lors du premier rassemblement de Jalès, organisé par la communauté de Berrias pour proclamer leur fidélité au roi, Chandolas et Joyeuse sont les seules communautés absentes. À Chandolas, on se réjouit d'être débarrassé de son seigneur.

Cette même année, Chandolas quitte définitivement l'Uzège et est rattaché au département des « sources de la Loire » qui deviendra quelques mois plus tard l'Ardèche.

→ Retrouvez votre RDV Histoire le premier mercredi de chaque mois, à 18h, sur la page Facebook de notre commune.